



MINISTÈRE DES TRANSPORTS,
DE L'ÉQUIPEMENT, DU TOURISME
ET DE LA MER

Secrétariat Général

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Secrétariat Général

Monsieur le Vice-Président du Conseil Général
des Ponts et Chaussées

Monsieur le Vice-Président du Conseil Général de
l'Agriculture, de l'Alimentation et des espaces
ruraux

PROJET V2

Dossier suivi par : Michel BARTHAS
Dossier suivi par : Alain TOULLEC

Mél : michel.barthas@agriculture.gouv.fr
Alain.Toullec@equipement.gouv.fr

Objet : fusion DDE/DDAF- Etude sur les cycles de mobilité

Réf. :

Paris, le

La fusion de la DDE et de la DDAF, décidée par le Premier Ministre pour huit départements (Ariège, Aube, Cher, Loir et Cher, Lot, Yvelines, Territoire de Belfort, Val d'Oise) est effective depuis le 1^{er} janvier 2007.

Parmi les nombreuses décisions prises par le groupe de pilotage national pour organiser le fonctionnement de ces nouvelles directions départementales de l'équipement et de l'agriculture figure celle d'ouvrir systématiquement tous les postes vacants de ces DDEA à la candidature des agents du MTETM et du MAP. Cette décision est applicable dès 2007.

La mise en oeuvre de cette décision soulève quelques difficultés notamment parce que le MTETM organise annuellement trois cycles de mobilité pendant que le MAP n'en organise que deux. Pour les années 2007 et 2008 des solutions provisoires sont en cours de déploiement: convergence des calendriers des cycles d'automne 2007 des deux ministères (en vue de prises de fonction au premier trimestre 2008) et identité des calendriers des deux cycles 2008 du MAP avec ceux de deux des cycles du MTETM, le MTETM conservant un troisième cycle qui lui sera propre.

Mais cette solution provisoire n'est pas satisfaisante à plus long terme dans l'hypothèse d'une extension ou généralisation des fusions. Il convient d'envisager une parfaite coordination des cycles de mobilité dans les deux ministères et notamment de décider s'il convient de retenir deux cycles ou trois cycles concomitants de mobilité au MTETM et au MAP à partir de 2009.

Lors de sa réunion du 15 mars 2007, le comité de pilotage national a décidé de confier aux deux Conseils Généraux CGPC et CGAAER la mission de réaliser un audit permettant de choisir entre deux ou trois cycles annuels de mobilité pour l'ensemble des deux ministères.

La commande qui vous est faite est donc la suivante:

Vous constituerez une équipe composée paritairement d'ingénieurs généraux du CGPC et du CGAAER, particulièrement familiers des questions de gestion des ressources humaines.

Cette équipe établira et explicitera sa méthode d'investigation permettant d'objectiver tous les avantages et inconvénients de chacune des deux options (deux ou trois cycles annuels). Cet

inventaire devra déboucher sur une évaluation globale multicritère permettant, en définitive de recommander l'une ou l'autre des deux solutions.

Sans prétendre à l'exhaustivité figureront notamment, parmi les critères de choix à examiner pour chaque solution:

- Le surcoût ou l'économie de gestion pour chacun des deux ministères (en ETPT) tant au niveau central que local résultant de l'adoption de l'autre formule.
- Le rendement du troisième cycle du MTETM.
- La facilité de pilotage des mobilités par les Centrales.
- L'opinion des directeurs et des secrétaires généraux de DDEA.
- L'opinion des directeurs et secrétaires généraux des services déconcentrés autres que les DDEA.
- La rapidité et l'effectivité de pourvoir les postes vacants en services déconcentrés.
- La bonne coordination des cycles avec les différentes procédures de primo affectations.
- La capacité d'adaptation rapide des bureaux de gestion du personnel des ministères.
- La commodité pour les agents.
- L'acceptabilité par les agents.
- L'opinion des organisations syndicales représentatives du personnel.
- Les pratiques dominantes dans les ministères autres que le MTETM et le MAP.

J'attire votre attention sur l'importance déterminante de la pondération que l'équipe des ingénieurs généraux accordera à chaque critère pour aboutir à l'évaluation globale multicritère. Les raisons des pondérations choisies devront figurer dans le rapport.

Le rapport devra, par ailleurs, et au delà de la préconisation d'une des deux solutions, faire toutes les recommandations utiles au déploiement d'un dispositif coordonné entre les deux ministères.

Vous constituerez l'équipe d'audit avant fin juin 2007.

Le document explicitant la méthodologie d'investigation devra nous être présenté pour fin septembre 2007.

Le rapport final d'audit devra nous être remis pour fin février 2008.

Vous présenterez l'avancement puis les résultats de vos travaux au comité national de pilotage qui se réunira au moins deux fois avant fin février 2008.

Pour l'ensemble de la démarche, vos correspondants seront par ailleurs Alain TOULLEC (MTETM, SG/SPSM/MPS), Michel BARTHAS (MAP, SG/SM/SDMS), chargés de mission pour la fusion DDE-DDAF ainsi que Marie-Madeleine BOURGINE (MTETM) et Philippe DE CHAZEUX (MAP) chargés de mission pour les questions de gestion des ressources humaines.

Le Secrétaire Général
du Ministère des Transports, de l'Équipement,
du Tourisme et de la Mer

Le Secrétaire Général
du Ministère de l'Agriculture
et de la Pêche

Patrick GANDIL

Dominique SORAIN